

Code couleurs texte surligné

Surligné en bleu DIR

Surligné en gris 3m

Non surligné CD34

2026

Code couleurs texte surligné

Surligné en bleu DIR

Surligné en gris 3m

Non surligné CD34

Sens Aude Gard :

Jusqu'à 120 tonnes et 4.60m de hauteur:

Limite Aude D609 – D64 – D612(contournement NORD de Béziers) – **N9 limitée 57 t Servian** entrée échangeur 62 Servian -A75 - sortie à l'échangeur 58 Paulhan D 128 - D609 – D908 -D141 - D619 – ST FELIX DE LODEZ (chemin du Riou)-D619 (traversée de ST André de SANGONIS)-D619*D32 (traversée de GIGNAC) - D619 (traversée ST PAUL ET VALMALLE)-D619 -entrée échangeur N°7 EX 62 Vailhauquès – N109-Sortie sur M132 - M132e2 - M612 - M185 -D986 – D62e2 – D62 limite GARD pour les plus de 100T, D62 – D61 – **N113 limite GARD** jusqu'à 100T.

Jusqu'à 100 tonnes -d'une hauteur de + de 4.60m jusqu'à 4.92 m et jusqu'à 30m de long

Limite Aude D11-D64-D612(contournement NORD de Béziers, pour les plus de 5m **évitement du pont de la D909 par nouveau aménagement**)-**N9 N9 attention limite 57 t** - entrée échangeur 62 Servian – A75 - sortie à l'échangeur 58 Paulhan-D 128 -D609 – D908 -D141 -D619 – ST FELIX DE LODEZ (chemin du Riou)-D619 (traversée de ST André de SANGONIS)-D619*D32 (traversée de GIGNAC-interdit le samedi jour de marché) - D619 puis avenue Pierre Mendès France D32 entrée A75 à l'échangeur N°10 sortir échangeur N°9 et retour sur D619 ;D619 (traversée ST PAUL ET VALMALLE) D619 - **entrée échangeur N°7 EX 62 Vailhauquès – N109 évitement pont sur M27e6 par M27e6 (entrer/sortir)**

M65 av de la liberté-évitement pont des cuisines centrales limité à 5m de haut par M5 demi- tour giratoire St EXUPERY M65 – giratoire Flandres/Dunkerque (Grand M) M613 – giratoire du Rieucoulon M612 – M185 -D986 – D62e2 – D62 **plus de 4.60 évitement OA par giratoire petit travers et OA la grande motte demi- tour au feu** – D61 – **N113 limite GARD**.

Jusqu'à 57 tonnes -d'une hauteur de + de 4.60m jusqu'à 6m et jusqu'à 30m de long

Limite Aude D11-D64-D612(contournement NORD de Béziers, pour les plus de 5m **évitement du pont de la D909 N9 N9 attention limite 57 t Servian** -D913 (traversée de PEZENAS)-D609 – D908 -D141 -D619 – ST FELIX DE LODEZ (chemin du Riou)-D619 (traversée de ST André de SANGONIS)-D619*D32 (traversée de GIGNAC-interdit le samedi jour de marché) - D619 (traversée ST PAUL ET VALMALLE) D619 - **entrée échangeur N°7 EX 62 Vailhauquès – N109 évitement pont** sur M7e6 par M27e6 **(entrer/sortir)**

M65 av de la liberté-évitement pont des cuisines centrales limité à 5m de haut par M5 demi- tour giratoire St EXUPERY M65 – giratoire Flandres/Dunkerque (Grand M) M613 – giratoire du Rieucoulon M612 – M185 -D986 – D62e2 – D62 **plus de 4.60 évitement OA par giratoire petit travers et OA la grande motte demi- tour au feu** – D61 – N113 limite GARD.

Jusqu'à 48 tonnes et 4m60 de haut aller-retour 4.50 de large

Jusqu'à 48 tonnes et 4m60 de haut aller-retour 4.50 de large

Limite Aude D609 – D64 – D612 (contournement NORD de Béziers)-N9 – entrée échangeur 62 sur A75 sortir échangeur 59 - D613 – D 600 – D612-M185 – D986 – D62e2 – D62 – D61 – **N113 limite GARD**.

Jusqu'à 48 tonnes et 4m60 de haut aller-retour+ 4.50 de large

Limite Aude D609 – D64 – D612 (contournement NORD de Béziers)-N9- D913- D613 – D 600 – D612-M185 – D986 – D62e2 – D62 – D61 – **N113 limite GARD**.

Code couleurs texte surligné

Surligné en bleu DIR

Surligné en gris 3m

Non surligné CD34

2026

Sens Gard Aude: et ou Aveyron ou Port de Sète

Jusqu'à 120 tonnes -jusqu'à une hauteur de 4.60m – jusqu'à 6m de large

D62 limite GARD pour les plus de 100T – pour les moins de 100T N113 limite GARD – D61 – D62-D 62e2 – D 986 – M185 – M612 – giratoire du Rieucoulon – M132e2 giratoire **Maurice Genneveaux** (Bionne) – M132 –

Attention en fonction de la hauteur convoi : Soit la hauteur du convoi permet le passage direct vers la N109.

Soit la hauteur du convoi ne le permet pas :Prendre N109 Direction Montpellier sortir sur M65 M65 av Pablo NERUDA, demi- tour giratoire le plus favorable – N109 – Sortir échangeur **N°7 EX 62** **Vailhauquès** – D619 (traversée ST PAUL ET VALMALLE) — D619 *D32 (traversée de GIGNAC) prendre **A750 échangeur 9** **sortir échangeur 10** **D32** **ave Mendès France** – D619 (traversée ST André de SANGONIS) – D619 St Félix de LODEZ (chemin du RIOU) – D141 – D 908

– D609 – **entrée échangeur 59** **A75** **Déviation de PEZENAS** – **Sortir échangeur 62** **Servian** – N9 – D612 (contournement NORD de Béziers) D64 – D609.Limite de L'AUDE.

Jusqu'à 120 tonnes -d'une hauteur de + de 4.60m et jusqu'à 4.92m de haut

limite GARD pour les plus de 100T D62 – D61 – **N113 -pour les moins de 100T N113 limite GARD N113** (Traversée de **LUNEL**) – M65 – M610 – M65 – **N109** – **Sortir échangeur N°7 EX 62** **Vailhauquès** – D619 (traversée ST PAUL ET VALMALLE) – D619 *D32 (traversée de GIGNAC) – D619 (traversée ST André de SANGONIS) – D619 St Félix de LODEZ (chemin du RIOU) – D141 – D 908 – D609 – **entrée échangeur 59** **A75** **Déviation de PEZENAS** – **Sortir échangeur 62** **Servian** – N9 – D612 (contournement NORD de Béziers) D64 – D609 Limite de L'AUDE jusqu'à 4m70 de haut au – delà D11.

Par A750 A 750 Vers Aveyron

Jusqu'à 120 tonnes -jusqu'à une hauteur de 4.60m – jusqu'à 6m de large

D62 limite GARD pour les plus de 100T – pour les moins de 100T N113 limite GARD – D61 – D62-D 62e2 – D 986 – M 185 – M612 – giratoire du Rieucoulon – M132e2 giratoire **Maurice Genneveaux** (Bionne) – M132 –

Attention en fonction de la hauteur du convoi :

Soit la hauteur du convoi permet le passage direct vers la N109.

Soit la hauteur du convoi ne le permet pas :

Prendre N109 Direction Montpellier sortir sur M65-M65 av Pablo NERUDA, demi- tour giratoire le plus favorable – **N109** – **A750** **A75** **Sortir échangeur 48**

Par A750 A 750 Vers Aude

Jusqu'à 120 tonnes -jusqu'à une hauteur de 4.60m – jusqu'à 6m de large

D62 limite GARD pour les plus de 100T – pour les moins de 100T **N113 limite GARD** – D61 – D62-D 62e2 – D 986 – M 185 – M 612 – giratoire du Rieucoulon – M132e2 giratoire **Maurice Genneveaux** (Bionne) – M132 –

Attention en fonction de la hauteur du convoi :

Soit la hauteur du convoi permet le passage direct vers la N109. Soit la hauteur du convoi ne le permet pas :

Prendre N109 Direction Montpellier sortir sur M65 _M65 av Pablo NERUDA, demi- tour giratoire Antonin ARTAUD – av Pablo NERUDA – **N109** – **A750** **A75** **Sortir échangeur 63** D612 D64 D609

Jusqu'à 48 tonnes et 4m60 de haut aller

N113 limite GARD – D61 – D62-D 62e2 – D 986 – M185 – M612 – D612 – D600 – D613 – **entrée échangeur 59** – **A75** **Déviation de PEZENAS** – **Sortir échangeur 61** – **N9** – D612 D64 D609

Jusqu'à 57tonnes -d'une hauteur de + de 4.60m et jusqu'à 5m de haut

limite GARD pour les plus de 100T D62 – D61 – **N113 -pour les moins de 100T N113 limite GARD N113** (Traversée de **LUNEL**) – M65 – M610 – M65 – **N109** – **Sortir échangeur N°7 EX 62** **Vailhauquès** – D619 (traversée ST PAUL ET VALMALLE) – D619 *D32 (traversée de GIGNAC) – D619 (traversée ST André de SANGONIS) – D619 St Félix de LODEZ (chemin du RIOU) – D141 – D 908 – D609 – **entrée échangeur 59** **A75** **Déviation de PEZENAS** – **attention limite 57 t** **Servian** **Sortir échangeur 61** – **N9** – D612 (contournement NORD de Béziers) D64 – D609 Limite de L'AUDE jusqu'à 4m70 de haut au – delà D11.

Jusqu'à 120 tonnes - d'une hauteur jusqu'à 4.75 m de haut Port de Sète

D62 limite GARD pour les plus de 100T – pour les moins de 100T **N113 limite GARD** – D61 – D62-D 62e2 – D 986 – M 185 – D612 jusqu'au port de Sète Sauf pour les grues au-delà de 72 tonnes qui devront effectuer un contre sens pour

Code couleurs texte surligné

Surligné en bleu DIR

Surligné en gris 3m

Non surligné CD34

2026

entrer au port de Sète

Sens Gard Aude Gard déviation rocade nord de Béziers

Attention, l'itinéraire de déviation pour éviter les travaux sur la RD 612 rocade nord de Béziers n'est autorisé que durant la période des travaux prévus à ce jour **du 09 octobre au 31 mars 2024** :

Sont interdits de circuler sur la rocade nord tous les convois exceptionnels suivants :

- **de plus de 3 m de largeur ou 16.50 m,**
- **tous les mobiles homes,**
- **toutes les grues jusqu'à de PTAC inférieur ou égal à 72 tonnes.**

Ci-dessous les itinéraires de déviation à utiliser par la rocade sud

DEVIATION PENDANT TRAVAUX ROCADE NORD SENS DEPT 30 VERS DEPT 11 :

sens Gard Aude : soit de N9 à D609 le gabarit admissible sera 120T maxi et 5M de haut maxi

DEVIATION PENDANT TRAVAUX ROCADE NORD SENS DEPT 11 VERS DEPT 30 :

sens Aude Gard soit de D609 à N9 le gabarit admissible sera de 120T maxi et 4.50 maxi hauteur

- les dossiers des convois dont le gabarit en hauteur supérieur à 4.50 m seront étudiés au cas par cas.

Cette interdiction de circulation sur la rocade nord ne s'appliquera pas aux grues automotrices roulantes dont le PTAC est supérieur à 72T qui ont une largeur maxi de 3 m et une longueur 22M maxi, elles pourront circuler dans le flux normal, des contraintes horaires particulières pourront leur être imposées. Pour rappel tous les avis dossiers grues de PTAC supérieur à 72T imposent d'informer le CD 34 à minima 72 H00 avant passage.

DEVIATION PENDANT TRAVAUX A75 SENS SUD NORD DEPT 11/30 VERS DEPT 12 :

PENDANT LES TRAVAUX A75 DE PR 286+430 AU PR 287+942:

Sens DEPT 30/MPT vers DEPT 12:

Itinéraire normal / Inter. N109/A750

Échangeur n12

D619- Giratoire A750- Ech. n°122/D619 jusqu'à Inter. D619/D609

D609- Inter. D619/D609 jusqu'à Inter. D609/D140

D609- Inter. D609/D140 jusqu'à D609/D144E2

D144E2 inter D609/144E2 jusqu'à A75- Échangeur n°54 entrées vers le nord

A75- Échangeur n°54 jusqu'à Limite DEPT 34/12 A75/A75

DEVIATION PENDANT TRAVAUX A75 SENS NORD SUD DEPT 12 VERS DEPT 11/30 :

Déviations suite aux travaux A75 du PR 286+430 au PR 287+942:

Sens Département 12 vers Départements 11 ou 30:

Sortie A 75 - Echangeur n° 54

Giratoire A75 Ech. n°54/D144/D609

D609- De giratoire A75 Ech. n°54/D144/D609 à Intersection D609/D619 619- De Intersection D609/D619 à Giratoire D619/ A750 Ech. n°12

Vers Département 11:

A750- De Echangeur A750 Ech. n°57 jusqu'à Intersection A75/A750

Reprise itinéraire normal.

Vers Montpellier/Département 30:

A750- De Echangeur A750 Ech. n°57 jusqu'à Intersection A750/N109

Code couleurs texte surligné

Surligné en bleu DIR

Surligné en gris 3m

Non surligné CD34

2026

Reprise itinéraire normal.

Code couleurs texte surligné

Surligné en bleu DIR

Surligné en gris 3m

Non surligné CD34

2026

Traversée de Pézenas D913

Tous les convois de hauteur égale ou inférieure à 4.92 peuvent emprunter l'A75 entre les échangeurs 62 et 58.

Seuls les convois d'une hauteur supérieure à 4.92 et d'un poids égal ou inférieur à 57 tonnes pourront traverser Pézenas par la D913 dans le sens Aude Gard.

Dans le sens Gard Aude tous les convois d'une hauteur supérieure à 4.92 et d'un poids égal ou inférieur à 57 tonnes éviteront la traversée de Pézenas de la façon suivante : entrée sur A75 à l'échangeur 59 sortie à l'échangeur 61 pour reprendre la RN9

Traversée de Gignac D619 D32

Concernant la traversée de Gignac pour éviter de circuler en centre-ville (sections très étroites), et si pas de travaux sur A750 , je vous propose de vérifier la possibilité de passage sur A750 :

-Sens Aude Gard aller D619 puis avenue Pierre Mendès France D32 entrée A75 à l' échangeur N°10 sortir échangeur N°9 et retour sur D619 ;

-Sens Gard Aude D619 entrée A75 à l' échangeur N°9 sortir échangeur N°10 *D32 (traversée de GIGNAC avenue Pierre Mendès France, D619 ;

nue Pierre Mendès France, D619 ;à valider par DIR MC en lecture de ce mail.

Plus de précisions en consultant le lien : : [Traversée de Gignac D619 D32](#)

Avis uniquement pour les routes départementales.

Vérifiez la viabilité de votre itinéraire sur le réseau routier du département de l'Hérault, en consultant l'inforoute « grand public » du Conseil Départemental 34 à l'adresse suivante : <https://inforoute.herault.fr/>

Code couleurs texte surligné

Surligné en bleu DIR

Surligné en gris 3m

Non surligné CD34

2026

Code couleurs texte surligné des gestionnaires de voiries

Surligné en bleu DIR

Surligné en gris 3m

Non surligné CD34

Desserte campings ou port de plaisance Agde, Bessan Cap d'Agde, Sète, Vias Castelnau de Guers

Itinéraires en raison d'une hauteur d'ouvrage à 4.20m sur la D 612 en déviation de Vias et pour éviter la traversée de Vias et Pézenas

Jusqu'à 48 tonnes maxi en provenance Gard et Aveyron

Camping Véziane Bessan

: A75 sortir échangeur 60, accès direct à D13-D13-D612 A- sortir D28 attention sur le territoire de la commune de Bessan , la voie en parallèle pour accéder au domaine est une contres allée départementale limitée en tonnage , le transporteur devra appeler l'agence TPH 48 h à l'avance pour avoir l'autorisation de circuler sur cette voie, Agence TPH Thau Plaine d'Hérault , 04 67 67 82 70

Cap d'Agde :

A75 sortir échangeur 60, accès direct à D13-D13-D612 A-D612-VC Cours des Gentilhommes.

Camping Castellas :

A75 sortir échangeur 60, accès direct à D13-D13-D612 A-D612-D51E5-VC jusqu'à Camping Le Castellas SETE-34

Vias sud :

A75 sortir échangeur 60, accès direct à D 13-D13-D612 A-D612 -D137_ campings avenue de la mer Jusqu'à 44 tonnes en provenance de l'Aude

Camping Véziane Bessan

:D609- D64- D612-N9 entrée échangeur 62 de A75-A75 jusqu'à échangeur 59-sortir D613 demi-tour giratoires rentrer échangeur 59 de A75-A75- sortir échangeur 60 accès direct à D13-D13-D612 A- sortir D28 attention sur le territoire de la commune de Bessan , la voie en parallèle pour accéder au domaine est une contres allée départementale limitée en tonnage , le transporteur devra appeler l'agence TPH 48 h à l'avance pour avoir l'autorisation de circuler sur cette voie, Agence TPH Thau Plaine d'Hérault , 04 67 67 82 70

Cap d'Agde :

D609- D64- D612-N9 entrée échangeur 62 de A75-A75 jusqu'à échangeur 59-sortir D613 demi-tour giratoires rentrer échangeur 59 de A75-A75- sortir échangeur 60 accès direct à D13 -D13-D612 A-D612-VC Cours des Gentilhommes.

Agde Camping 7 fonts

ou La Nina Cap Agathois : D609- D64- D612-N9 entrée échangeur 62 de A75-A75 jusqu'à échangeur 59-sortir D613 demi-tour giratoires rentrer échangeur 59 de A75-A75- sortir échangeur 60 accès direct à D13 – D13 A75 sortir échangeur 60, accès direct D 13-D13-D612 A-D612-D912- VC jusqu'à Camping 7 fonts ou La Nina Cap Agathois

Camping Castellas :

D609- D64- D612-N9 entrée échangeur 62 de A75-A75 jusqu'à échangeur 59-sortir D613 demi-tour giratoires rentrer échangeur 59 de A75-A75 sortir échangeur 60, accès direct à D13-D13-D612A-D612-D51E5-VC jusqu'à Camping Le Castellas SETE-34

Vias sud :

D609-D64-D612-N9 entrée échangeur 62 de A75-A75 jusqu'à échangeur 59-sortir D613 demi-tour giratoires rentrer échangeur 59 de A75-A75- sortir échangeur 60 accès direct à D13 -D13-D612 A-D612 -D137-campings avenue de la mer

Vias Camping Sandaya Domaine de la Dragonnière

D609-D64-D612 -camping Domaine de la Dragonnière

Castelnau de Guers LES AMANDIERS

D609- D64- D612-N9 entrée échangeur 62 de A75-A75 jusqu'à échangeur 59-sortir D613 demi-tour giratoires rentrer échangeur 59 de A75--A75- sortir échangeur 60 accès direct à D 13 –D 13-D13E15 Consultation commune ST Thibéry –D18- D32 consultation commune de Florensac D32 **LES AMANDIERS**

Code couleurs texte surligné

Surligné en bleu DIR

Surligné en gris 3m

Non surligné CD34

2026

Code couleurs texte surligné

Surligné en bleu DIR

Surligné en gris 3m

Non surligné CD34

2026

Domaine le Vernis à Azillanet

consulter les communes d'Olonzac et Beaulieu pour la circulation du convoi en agglomération . La section de RD 177, comprise entre la RD 910 et l'entrée du camping Domaine le Vernis à Azillanet est étroite, le transporteur devra neutraliser cette section lien ci-dessous

Camping le Vernis Azillanet

Celles mas de Riri

à partir de la RD 609 (Cartels) pour la circulation sur les RD 148^{E4} et 148 jusqu'à l'embranchement de Lieurede

OCTON Camping village du Bosc

à partir de la RD 609 (Cartels) pour la circulation sur les RD 148^{E4} et 148 jusqu'à la rue de l'Hébrard, la fin de l'itinéraire est soumis à l'avis de la commune

Camping les Rives de l'Hérault, Chem. de la Meuse, 34150 Gignac

Echangeur 10 de A750 D32 jusqu' à chemin de la meuse

Camping du lac du Salagou

N113 D61 D62 D62E2 D986 M185 D612 D600-D613-D609-D909D-D908-D156E4,

Ou sous validation DIRMC

N113 D61 D62 D62E2 D986 M185 D612 D600-D613- A75 entrée échangeur 59 sortir Echangeur 57-D2-D909D-D908-D156E4

Camping Cessenon Capo camping La Plage de L'Orb

Raccordement à partir D612 rocade de Béziers

D154 D154E1 D19 D136

Desserte carrières

Rohes bleues Usclas du bosc

Attention pour le franchissement de l'ouvrage d'art D144E2 PR04+435 sur le ruisseau de Rivernous 43,705148 3,345404 , le convoi devra serrer au maximum à gauche de la route avant et pendant le franchissement de l'ouvrage dans le sens A75-le Bosc.

En agglomération le transporteur devra se conformer aux prescriptions des communes.

<https://goo.gl/maps/8a2wVwxF4Ejdq43w9>

PIC ST LOUP - VIOL LE FORT 34 Brissac

Brissac On ne passe plus par ST Gély

M65 M610 D68 D986 . Voir itinéraire sur le lien : [cllic ici itinéraire](#)

D986 - jusqu'à D113/ D113 - Intersection D113 jusqu'à Intersection D32/D113 - D32 - Intersection D32/D113 jusqu'à Carrière PIC ST LOUP - VIOL LE FORT 34

Code couleurs texte surligné

Surligné en bleu DIR

Surligné en gris 3m

Non surligné CD34

2026

Carrière GSM-route de Teyran

— CASTRIES D21 puis D68

CMSE - Devois de la Vernede - 34190 Brissac

En provenance de Montpellier pas de TE dans la zone chantier de construction du LIEN M65 M610 D68 D986 D1

En provenance de : N113 M65 D68 D986 D1

Carayon

ST Pons 2 et 3 catégorie. D612 entre ST Pons et Béziers : Circulation sur les ouvrages convoi au pas seul à l'axe : Les communes de Maureilhan - Cébazan et Saint Chinian sont à consulter pour la circulation du convoi en agglomération.

Durant travaux ST Chinian Grande Maille par 11 et 81

AREVA

Carrière AREVA NC route de Soumont -LODEVE 34 A75 Sortie 55 D153E4 D609 D144E2 D153E4

Roches bleues Bessan

N113 limite GARD – D61 – D62-D 62e2 – D 986 – M 185 – M 612 – giratoire du Rieucoulon – M132e2 giratoire Maurice Genneveaux (Bionne) – M132 –

Attention en fonction de la hauteur du convoi :

Soit la hauteur du convoi permet le passage direct vers la N109. Soit la hauteur du convoi ne le permet pas :

Prendre N109 Direction Montpellier sortir sur M65 M65 av Pablo NERUDA, demi- tour giratoire Antonin ARTAUD – av Pablo NERUDA – N109 – A750 A75 Sortir échangeur 60 D13, D13E15, VC Avenue Pablo Mazza

RD13 PR10+400 / **Pont de l'Aumorne 72T shunt :**

Sens St-Thibéry Pézenas, le convoi évitera l'ouvrage en empruntant le Shunt .

- Sens Pézenas St-Thibéry pour éviter l'ouvrage le convoi devra circuler en contre sens en empruntant le Shunt , cette manœuvre est soumise à la présence des forces de l'ordre pour gérer ce contre sens. Le transporteur devra assurer la gestion des remontées de files de l'axe RD 13 coupé, ceci en signalant le dernier véhicule arrêté aux autres usagers.

Code couleurs texte surligné

Surligné en bleu DIR

Surligné en gris 3m

Non surligné CD34

2026

Desserte Port de Sète

Sète Saint-Thibéry

jusqu'à 48 tonnes aller-retour identique Hauteur Max 4.70m

Saint-Thibéry Sète :

D13E15 D13 entrée sur A75 échangeur 60 A75 sortir échangeur 59 D613 D600 D612 port de Sète

Supérieur à 48 tonnes aller-retour identique Hauteur Max 4.50m

Sète Saint-Thibéry par A750 A75

D612 depuis le port de Sète – M612 giratoire du Rieucoulon – M132e2 giratoire **Maurice Gennevaux** (Bionne) – M132

– Attention en fonction de la hauteur du convoi :

Soit la hauteur du convoi permet le passage direct vers la N109.

Soit la hauteur du convoi ne le permet pas :

Prendre N109 Direction Montpellier sortir sur D65) D65 av Pablo NERUDA, demi- tour giratoire Antonin ARTAUD – av Pablo NERUDA – **N109 – A750 A75 Sortir échangeur** 60 D13- D13E15

Desserte thalès Aude Gard Aude

BRL Aller N113 limite GARD – D61 – D62-D 62e2 – D 986 – M185 –D612 Direction Sète demi- tour giratoire D612 – D114 – D612 – M612 – giratoire du Rieucoulon – M132e2 giratoire Maurice Gennevaux (Bionne) – M132 – Prendre N109 Direction Montpellier sortir sur M65 – M65 av Pablo NERUDA, demi- tour giratoire le plus favorable – D65 – **N109 –A750 puis A75 – Sortir échangeur 62 Servian – N9 –** D612 (contournement NORD de Béziers) D64 shunt PS Rd11 par bretelles – D609.Limite de L'AUDE ou Rd 64 – RD11 Limite de L'Aude **Variante par D11**

BRL Retour RD 609 – **ou variante RD 11** – RD 64 – RD 612 **entrée A75 échangeur N° 62 63 64 – A75 – A750 – N109** entrée sortir PS M27E6 – **N109 –** M132 – M132 E2 – M612 – M185 – D986 – D62E2 – D62 D61 N113

Chabrillac Aller

Limite de L'AUDE D11 – D64 – D612 entrée A75 éch 63 sortie ech 58 de paulhan D128 – D609 – D908 – D141 – D619 – VC Gignac entrée A750 éch 10 de gignac – N109 – M132 – M132E2 – M612 – M185 – D986 – D62E2 – D62 – D62 Gard

Chabrillac Retour

Desserte Port de Frontignan

jusqu'à 48 tonnes aller-retour identique Hauteur Max 4.70m

Aude D609 Zone portuaire de Frontignan

D609 D64 D612 entrée sur A75 échangeur 63 A75 sortir échangeur 59 D613 D600 D612 D60 port de Frontignan

Code couleurs texte surligné

Surligné en bleu DIR

Surligné en gris 3m

Non surligné CD34

2026

Desserte chantier PN 288 Agde fin en 2023

Rappel la desserte TE pour les travaux du PN 288, se fera pour le Nord par les RD 612 A RD137 et RD 13 la boucle de Béziers. Les traversées de Bessan ou Marseillan sont interdites ; Hauteur maxi 4.20 m déviation de

Livraison côté nord

– A75 Déviation de PEZENAS – Sortir échangeur 61 ou 64 à valider par DIR puis D612 – Ou N9 puis D612 - D612 A D137 D13 Cet itinéraire à partir de l'échangeur 64 de A75 est de couleur verte repérable sur le lien :

<https://www.google.com/maps/d/edit?mid=1ewMPA2SEbDFzRA9mBCTS-xMYTVUWbze2&usp=sharing>

Livraison côté sud PN

A75 Déviation de PEZENAS – Sortir échangeur 60 D13 D612 A D612 jusqu'à Intersection ROUTE DE LA TAMARISSE - QUAI COMMANDANT REVEILLE - ROUTE DE LA GARE D'EAU - D912 - D13 Cet itinéraire à partir de l'échangeur 60 est de couleur rose repérable sur le lien :

<https://www.google.com/maps/d/edit?mid=1ewMPA2SEbDFzRA9mBCTS-xMYTVUWbze2&usp=sharing>

Desserte port de la Grande Motte

Suite à la mise en service fin 2020 de la liaison verte sur le pont D 62 E1 franchissant la D62 en 2/2voies, la circulation des convois exceptionnels sur ce pont sera définie de la façon suivante :

Sens Gard la GM D61 ou D62:

- seul les convois de 1 catégorie et tous ceux de plus de 4.60 de haut sont autorisés à circuler sur le pont RD 62 E1 franchissant la D62. Les convois de + de 4.60 de haut et plus de 3 M de large devront arrêter la circulation de tous les véhicules arrivant en sens inverse, arrêt avant l'ouvrage.
- les convois de 2 et 3 catégorie de hauteur maximum 4.60 sortiront à l'échangeur du grand travers pour revenir sur la RD62 et sortir sur la RD 62 E1b , Avenue de Montpellier – Avenue Robert Fages.

Sens Aude la GM :

- pas de changement D62 sortir sur D62 E1 b puis D62 E1 - Avenue de Montpellier – Avenue Robert Fages

Sens La GM vers Aude :

- tous les convois jusqu'à 4.60 de haut devront prendre la direction de Lunel ,D62E1, D62E1D, D62 pour aller faire demi-tour au giratoire D61/D62 et revenir par la RD 62 en direction de l'Aude.
- les convois d'une hauteur de plus de 4.60 suivront l'itinéraire habituel D62E1,D62E1D, D61, N113 en traversée de Lunel vers l'Aude.

Le lien pour visualiser toutes ces options sur google en un clic ici [Desserte la Grande Motte](#)

Desserte Marseillan

[De RD 613 à Littoral](#) D613 D51 D18 VC D32

Code couleurs texte surligné

Surligné en bleu DIR

Surligné en gris 3m

Non surligné CD34

2026

Desserte le Cap D'agde

hauteur d'ouvrage à 4.20m sur la D 612 en déviation de Vias

Limite Aude 609– D64 – D612- jusqu'à ex 32 E10 circulation sur le pont caisson sur l'Hérault RD612 PR49+540
43.300491556407394 3.463142216205597

Au pas seul et à l'axe

Les grues

Secteur ouest

D609 D64 D612 circulation de la grue seule sur les ouvrages, au pas et selon les prescriptions ci-dessous et visibles dans le lien google en PJ .

RD612 PR73+475 / du Lirou-circulation contre le TPC

RD612 PR72+420 / ouvrage de décharge de l'Or circulation à l'axe de la voie rapide

RD612 PR70+065 / sur la RD154 à l'axe

RD64 PR20+950 / SNCF PK428.69 à l'axe

RD64 PR20+520 / de Montflourès-canal-Midi-circulation contre TPC

D609 PR102+023 / levée du pas du loup-circulation à l'axe

RD612 PR72+000 / sur l'Orb circulation voie axe rapide

RD612 PR68+130 / SNCF PK436.785 à l'axe

RD64 PR19+900 / de Fontvielle circulation grue à l'axe

Secteur centre D619 D609

RD619 PR19+520 / Pont de Gignac sur l'Hérault (OA classé) convoi seul au pas à l'axe

RD609 PR41+150 sur la lergue convoi seul au pas à l'axe

D609 PR43+974 / sur la RD2 convoi au pas à l'axe seul sur l'ouvrage

RD609 PR48+240 / sur la dourbie convoi seul au pas à l'axe

RD609 PR57+870 de Cazouls d'Hérault convoi seul au pas à l'axe

Secteur EST D61 D62 D62 E2 D986

RD61 PR12+500 / sur le canal du Rhône à Sète, pour les deux sens, la grue circule seule sur le pont à l'axe au pas

RD62 PR05+365 / du grand Travers à l'axe chaussée circulée

RD62E2 PR01+300 circulation contre TPC au pas pour les deux sens

RD 62E2 PR 05+650 pont du Lez à Palavas circulation de la grue seule sur l'ouvrage au pas pour les deux sens,

RD 986 PR 55+820-Grue de plus de 72 tonnes :

Passage seule sur l'ouvrage (circulation bloquée dans les deux sens !), au pas, contre le TPC

RD 986 PR54+430 pont surbaissé de l'Arnel sens Palavas / Montpellier, la grue devra passer au pas sur la voie de gauche contre le tpc

RD 986 PR 55+820-Grue de 72 tonnes :

Passage seule sur l'ouvrage circulation bloquée dans son sens de marche , au pas, contre le TPC

Entrée port de Sète en arrivant de Montpellier :

Attention, la grue n'est pas autorisée à circuler sur le pont SNCF au PR 23+450 voir photo en PJ, elle devra obligatoirement rentrer au port de Sète en contre sens.

Entrée port de Sète en arrivant de Montpellier

Ce contre sens est soumis à la présence des forces de l'ordre pour gérer la circulation devra être effectué en heures creuses.

Raccordement A750 Aumelas

2020 Grue+ 72t à 100t gard-aude-gard par A75-A750

2020Grue+72t à 105t aveyron aude aveyron

Grue+100t gard-aude-gard-par A75

Code couleurs texte surligné

Surligné en bleu DIR

Surligné en gris 3m

Non surligné CD34

2026

Desserte Agde à partir D612 A

Circulation sur pont caisson sur l'Hérault, RD612 PR49+540, grue seule et au pas.

D612 sens 2 - aller faire demi-tour au giratoire Marseillan D912.

Desserte Aéroport Mauguio

Du Gard **N113** M65 M610 M65 M65E1 VC3m M66 shunt OD D189 cabesto D189 M66 D172

Les caves

Le transporteur devra s'assurer que le gabarit du convoi est compatible avec les plantations d'alignement, dans tous les cas le transporteur n'est pas autorisé à intervenir sur les arbres d'alignement en bordure des RD, en cas de besoin il devra prendre contact avec les services du département.

Le transporteur à obligation d'obtenir l'avis de la commune de YYYYYYYYYYYYYY dans laquelle le convoi circule en agglomération.

Le coteau Cazouls les BEZ cuve 5.15

RN 113 par Lunel jusqu'à la RD 112

RD 112 jusqu'à la RD 189

RD 189 (prendre la bretelle à droite) pour récupérer la RD 66

RD 66 direction Montpellier, aller jusqu'au grand rond-point, faire demi-tour redescendre la RD 66

RD 66 jusqu'à la RD 189

RD 189 jusqu'à la RD 132

Avenue de l'Europe à Lattes (section de voirie 3 M ex communale comprise entre la RD 189 et la RD 132

RD 132 faire demi-tour giratoire ST Pierre jusqu'à la RD 986

RD 986 jusqu'à la RD 185

RD 185 jusqu'à la Maison d'Arrêt puis prendre la RD 612

RD 612 direction Montpellier jusqu'à la RD 613 giratoire rieuoulon.

RD 613 prendre les bretelles pour éviter le pont de la RD 27e7 Fabrègues, passage sous le pont de l'autoroute A9

(limité à 5.60 m, puis reprendre les bretelles A9 demi-tour plate-forme sortie A9 pour éviter le pont de la RD 600

RD 613 (pour éviter le pont de la RD 2e 5 au niveau de Poussan, prendre la D2e5 en direction de Poussan passer par la Z.I des Clashes, il y a une route la piste de quintoli qui longe et l'on évite le pont)

RD 613 Méze jusqu'à la RD 32

RD 32 jusqu'à la RD 2

RD 32 jusqu'à Gignac puis D619 (traversée ST André de SANGONIS) – D619 St Félix de LODEZ (chemin du RIOU) – D141 – D 908 –

RD 908 (pont à 5.95 m de haut) D609

entrée échangeur 59 sortie 61 jusqu'à la RN 9 RN 9 par Béziers jusqu'à la RD 612

RD 612 puis RD 14 jusqu'à la Cave de Cazouls

Chalvignac Cazouls 5.40 H

D11 - Limite dept 34/11 D11 jusqu'à Intersection D11/D64 (Echangeur Prison Beziers)

D64 - Intersection D11/D64 (Echangeur Prison Beziers) jusqu'à Intersection D64/D612

D64 - Intersection D64/D612 jusqu'à Intersection D612/D14

D14 - Intersection D14/D612 jusqu'à Vil Cave de CAZOUL les BEZIERS – 34

Sète Sauvian cuve 5.00

Avenue Martelli D612 giratoire du port D600 giratoire Salvador Allende D2E2 D2 D2E4 route de Balaruc reprise RD600 en marche arrière avec protection ; D600 D613 RD 613 (pour éviter le pont de la RD 2e 5 au niveau de Poussan, prendre la D2e5 en direction de Poussan passer par la Z.I des Clashes, il y a une route :la piste de quintoli qui longe et l'on évite le pont)

RD 613 Méze jusqu'à la RD 32

RD 32 jusqu'à la RD 2

Code couleurs texte surligné

Surligné en bleu DIR

Surligné en gris 3m

Non surligné CD34

2026

RD 32 jusqu'à Gignac puis D619 (traversée ST André de SANGONIS) – D619 St Félix de LODEZ (chemin du RIOU) – D141 – D 908 –
RD 908 (pont à 5.95 m de haut) D609
entrée échangeur 59 sortie 61 jusqu'à la RN 9 RN 9 par Béziers jusqu'à la RD 612
RD 612 puis RD 14 jusqu'à la Cave de Cazouls D64 - Intersection D64/D612 jusqu'à Intersection D609/D64 ; D64 - Intersection D609/D64 jusqu'à Intersection D64/D37E7 pour accéder à la D37E7 le convoi fera demi-tour au giratoire e la sortie 36 et reviendra sur ses pas 37E7 - Intersection D64/D37E7 jusqu'à Intersection D37E7/D19 D19 - Intersection D37E7/D19 jusqu'à Domaine la Domitienne, 8 Rte de Béziers, 34410 Sauvian

Desserte Cave le Pouget jusqu'à une hauteur de 4.95m arrivant de Béziers par A75

N9 A75 de éch 62 à ech 58 D128 D609 D908 d141 D619 VC Gignac D32 D2 D123

Vendarques Aude convoi 5.40de Haut à 48 T maximum

RN 113 par Lunel jusqu'à la RD 112
RD 112 jusqu'à la RD 189
RD 189 (prendre la bretelle à droite) pour récupérer la RM 66
RM 66 direction Montpellier, aller jusqu'au grand rond-point , faire demi-tour redescendre la RM 66
RM 66 jusqu'à la RM 189
RM189 jusqu'à la RM 132
Avenue de l'Europe à Lattes (section de voirie 3 M ex communale comprise entre la RD 189 et la RD 132
RM 132 faire demi-tour giratoire ST Pierre jusqu'à la RM 986
RM 986 jusqu'à la RM 185
RM 185 jusqu'à la Maison d'Arrêt puis prendre la RM 612
RM 612 direction Montpellier jusqu'à la RM 613 giratoire Rieucoulon.
RM 613 prendre les bretelles pour éviter le pont de la RM 27e7 Fabrègues, puis D613 passage sous le pont de l'autoroute A9 (limité à 5.40 m, puis reprendre les bretelles A9 demi-tour plate-forme sortie A9 pour éviter le pont de la RD 600
RD 613 (pour éviter le pont de la RD 2e 5 au niveau de Poussan, prendre la D2e5 en direction de Poussan passer par la Z.I des Clashes , il y a une route la piste de Guintoli qui longe et l'on évite le pont)
RD 613 Mèze jusqu'à la RD 32
RD 32 jusqu'à RD30 à RD609- (traversée Paulhan) –D609 entrée échangeur 59 de A75 sortie échangeur 61 de A75 jusqu'à la RN 9 RN 9 jusqu'à Béziers RD 612
D64- D11.

Les transformateurs EDF RTE

Sète Olargues Sète Olargues aller-retour-Maxi 160T

Ce convoi devra être accompagné par les forces de l'ordre dès son départ jusqu'au point de destination à l'aller et au retour.

Le transporteur fournira un dossier d'exploitation (DE) avec un prévisionnel horaire de la progression du convoi au conseil départemental, une semaine avant le départ du convoi.

Tous les personnels encadrant le convoi et intervenant à pied, même partiellement sur le DP départemental, devront porter des vêtements haute visibilité en partie haute et en partie basse.

Le transporteur devra informer les communes de Plaissan, Cébazan, Maureilhan, Saint-Chinian, Riols, Prémian, Saint Etienne d'Albagnan Olargues du passage du convoi, consulter la commune de Gignac pour la circulation du convoi sur l'Avenue. Pierre Mendés France.

Itinéraire Aller en charge :

Le convoi devra sortir du port de Sète en contre sens après 22h00.

Cette sortie se fera sous escorte des forces de l'ordre, le transporteur devra renforcer le dispositif d'accompagnement pour assurer la sécurité des axes coupés et les éventuelles remontées de files.

La RD 600 étant un itinéraire de délestage de l'autoroute A9, en cas d'activation d'un itinéraire S, ou d'absence des forces de l'ordre, la sortie pourrait être décalée dans le temps.

A) Sortie du port de Sète

Depuis la sortie du Port de Sète jusqu'au giratoire Salvador Allende inclus, le convoi circulera en contresens de circulation pour se remettre en sens de marche avant l'ouvrage de Méreville.

Ce contresens nécessite 8 véhicules ou personnes pour le blocage total de la circulation.

B) OA du soupirail

Evitement pont du soupirail par le Giratoire D600/D129.

Cette manœuvre nécessite 5 véhicules ou personnes pour le blocage total de la circulation.

C) circulation sur la rocade de Béziers D612,

Vu les prescriptions pour la circulation du convoi sur les ouvrages d'art, la circulation des usagers sera gérée par les forces de l'ordre qui assureront un bouchon mobile.

D) Conditions de circulation sur les ouvrages listés, « par défaut convoi seul sur l'ouvrage et au pas »:

1° les ponts

-RD612 PR23+600 «pont sur la SNCF PK102.255A PDN » Passage à l'axe.

-RD600 PR07+305 « pont sur la SNCF PK102.174 La Peyrade sens 1 » Passage à l'axe.

-RD600 PR06+835 « pont de de la Peyrade sur le canal du Rhône à Sète VNF » passage contre le TPC.

-Le convoi devra éviter l'ouvrage-RD600 PR04+080 «pont sur la RD129 du soupirail » conformément au DE, il l'évitera en sortant sur la D129 demi-tour au giratoire et retour sur la RD 600.

-RD600 PR00+590 «pont sur la RD2E5 et sur la Vène» passage à l'axe et au pas.

- RD613 PR47+671 sur le ruisseau de la Vène

-RD 2 au PR 31+850 « pont sur la Vène » commune de Gigan. Passage à l'axe.

-RD619 PR19+520 « Pont de Gignac » : passage à l'axe, seul sur l'ouvrage et au pas.

-RD609 PR41+150 sur la Lergue convoi seul au pas à l'axe.

-RD609 PR43+974 / sur la RD2 convoi au pas à l'axe seul sur l'ouvrage.

- RD609 PR48+240 / sur la Dourbie convoi seul au pas à l'axe.

- RD609 PR57+870 de Cazouls d'Hérault convoi seul au pas à l'axe.

-RD 609 Lézignan la Cèbe passage giratoire en contresens, le transporteur devra renforcer le dispositif d'accompagnement pour assurer la sécurité de l'axe coupé et les éventuelles remontées de files.

De l'échangeur 59 à l'échangeur 63 sur A75 gestion DIRMC, attention sur l'itinéraire D619 D141 D609 tous les PS sur A75 et A750 sont soumis à l'avis de la DIRMC.

- RD612 PR68+1301 sens 1 pont neuf/ SNCF PK436.785 seul au pas à l'axe de la chaussée circulée.

- RD612 PR70+065 / sur la RD154 seul au pas à l'axe de la chaussée circulée.

- RD612 PR72+000 / sur l'Orb seul, au pas et circulation axe voie rapide.

- RD612 PR72+420- circulation axe voie rapide pour chaque sens.

Code couleurs texte surligné

Surligné en bleu DIR

Surligné en gris 3m

Non surligné CD34

2026

- RD612 PR73+475 / du Lirou- seul, au pas, à l'axe de la chaussée circulée pour les deux sens- - RD612 PR103+650 / de Poussarou sur le ruisseau des Ferrières seul, au pas, à l'axe.
- RD612 PR118+000 / du Martinet sur le Jaur au pas à l'axe.
- RD908 PR11+240 / de la Mouline sur le ruisseau de Cailho circulation contre ancienne route.
- RD908 PR15+118 / de Carcadal sur le ruisseau de Mauroul au pas à l'axe
- RD14E20 PR02+950 / sur la voie verte au pas à l'axe.

2) les Murs

D612 PR 107+243, circulation contre la falaise

D908 PR10+550 circulation contre la falaise

D908 PR 12+620 et 12+807 contre falaise

Itinéraire Retour en charge .

le transporteur devra informer le CD 34 à minima 72 h 00 à l'avance.

1)Les Murs

D908 PR 12+620 et 12+807 contre falaise

D908 PR10+550 circulation contre la falaise

D612 PR 107+243, circulation contre la falaise

2 les ponts

Conditions de circulation sur les ouvrages listés, « par défaut convoi seul sur l'ouvrage et au pas »

- RD14E20 PR02+950 / sur la voie verte au pas à l'axe.
- RD908 PR15+118 / de Carcadal sur le ruisseau de Mauroul au pas à l'axe
- RD908 PR11+240 / de la Mouline sur le ruisseau de Cailho circulation contre ancienne route.
- RD612 PR118+000 / du Martinet sur le Jaur au pas à l'axe.
- RD612 PR103+650 / de Poussarou sur le ruisseau des Ferrières seul, au pas, à l'axe.
- RD612 PR73+475 / du Lirou- seul, au pas, à l'axe de la chaussée circulée pour les deux sens-
- RD612 PR72+420- circulation axe voie rapide pour chaque sens.
- RD612 PR72+000 / sur l'Orb seul, au pas et circulation axe voie rapide.
- RD612 PR70+065 / sur la RD154 seul au pas à l'axe de la chaussée circulée.
- RD612 PR68+1301 sens 2 pont vieux / SNCF PK436.785 seul au pas à l'axe de la chaussée circulée.

De l'échangeur 63 à l'échangeur 59 sur A75 gestion DIRMC, attention sur l'itinéraire D619 D141 D609 tous les PS sur A75 et A750 sont soumis à l'avis de la DIRMC.

-RD 609 Lézignan la Cèbe si passage giratoire en contresens, le transporteur devra renforcer le dispositif d'accompagnement pour assurer la sécurité de l'axe coupé et les éventuelles remontées de files.

- RD609 PR57+870 de Cazouls d'Hérault convoi seul au pas à l'axe.

- RD609 PR48+240 / sur la Dourbie convoi seul au pas à l'axe.

-RD609 PR43+974 / sur la RD2 convoi au pas à l'axe seul sur l'ouvrage.

-RD609 PR41+150 sur la Lergue convoi seul au pas à l'axe.

-RD619 PR19+520 « Pont de Gignac » : passage à l'axe, seul sur l'ouvrage et au pas.

-RD 2 au PR 31+850 « pont sur la Vène » commune de Gigean. Passage à l'axe.

- RD613 PR47+671 sur le ruisseau de la Vène,

-RD600 PR00+250 «pont sur la RD613» passage à l'axe et au pas.

-RD600 PR00+590 «pont sur la RD2E5 et sur la Vène» passage à l'axe et au pas.

-Le convoi devra éviter l'ouvrage-RD600 PR04+080 «pont sur la RD129 du soupirail » conformément au DE, il l'évitera en sortant sur la D129 demi-tour au giratoire et retour sur la RD 600.

-RD600 PR06+835 « pont de de la Peyrade sur le canal du Rhône à Sète VNF » passage contre le TPC.

-RD600 PR07+305 « pont sur la SNCF PK102.174 La Peyrade sens 1 » Passage à l'axe.

-RD612 PR23+600 «pont sur la SNCF PK102.255A PDN » Passage à l'axe.

Circulation sur la rocade de Béziers D612,

Vu les prescriptions pour la circulation du convoi sur les ouvrages d'art, la circulation des usagers sera gérée par les forces de l'ordre qui assureront un bouchon mobile.

OA du soupirail Evitement pont du soupirail par le Giratoire D600/D129.

Entrée au port de Sète en sens normal

Code couleurs texte surligné

Surligné en bleu DIR

Surligné en gris 3m

Non surligné CD34

2026

Sète Aude

Sète Brams à 154 tonnes

le transporteur devra fournir un dossier d'exploitation pour la circulation du convoi entre Sète et le département de l'Aude.

Le transporteur devra établir les conventions avec les forces de l'ordre et informer le CD 34 à minima une semaine à l'avance de la date de sortie du port de Sète.

Le transporteur devra informer les communes traversées (Plaissan et Gignac) et suivre les instructions ci-dessous.

Tous les personnels encadrant le convoi intervenant à pied, même partiellement sur le DP départemental devront porter des vêtements haute visibilité en partie haute et en partie basse.

Le convoi devra sortir du port de Sète en contre sens après 22h00, cette sortie se fera sous escorte de police conformément au DE imposé si validé.

le transporteur devra renforcer le dispositif d'accompagnement pour assurer la sécurité des axes coupés et les éventuelles remontées de files.

La RD 600 étant un itinéraire de délestage de l'autoroute A9 , en cas d'activation d'un itinéraire S, la sortie pourrait être décalée dans le temps.

A) Sortie du port de Sète

Depuis la sortie du Port de Sète jusqu'au giratoire Salvador Allende inclus, le convoi circulera en contresens de circulation pour se remettre en sens de marche avant l'ouvrage de Méreville.

Ce contre sens nécessite 8 véhicules ou personnes pour le blocage total de la circulation.

B) OA du soupirail

Evitement pont du soupirail par le Giratoire D600/D129.

Cette manœuvre nécessite 5 véhicules ou personnes pour le blocage total de la circulation.

D) circulation sur la rocade de Béziers D612 D64 ,

Vu les prescriptions pour la circulation du convoi sur les ouvrages d'art, la circulation des usagers sera gérée par les forces de l'ordre qui assureront un bouchon mobile.

E) Conditions de circulation sur les ouvrages listés, « par défaut convoi seul sur l'ouvrage et au pas »:

https://www.google.com/maps/d/edit?mid=1I4liZ5lp7MqanUYLIQtsSEbP5_I-Gh7R&usp=sharing

« par défaut convoi seul sur l'ouvrage et au pas »:

-RD612 PR23+600 «pont sur la SNCF PK102.255A PDN » Passage à l'axe.

-RD600 PR07+305 « pont sur la SNCF PK102.174 La Peyrade sens 1 » Passage à l'axe.

-RD600 PR06+835 « pont de de la Peyrade sur le canal du Rhône à Sète VNF » passage contre le TPC.

-Le convoi devra éviter l'ouvrage-RD600 PR04+080 «pont sur la RD129 du soupirail » conformément au DE, il l'évitera en sortant sur la D129 demi-tour au giratoire et retour sur la RD 600.

-RD600 PR00+590 «pont sur la RD2E5 et sur la Vène» passage à l'axe et au pas.

-RD613 PR47+671, et sur la Vène -seul sur l'ouvrage,-dans l'axe,-au pas.

-RD 2 au PR 31+850 « pont sur la Vène » commune de Gigan. Passage à l'axe.

-RD619 PR19+520 « Pont de Gignac » : passage à l'axe, seul sur l'ouvrage et au pas.

-RD609 PR41+150 sur la Lergue convoi seul au pas à l'axe.

-RD609 PR43+974 / sur la RD2 convoi au pas à l'axe seul sur l'ouvrage.

- RD609 PR48+240 / sur la Dourbie convoi seul au pas à l'axe.

- RD609 PR57+870 de Cazouls d'Hérault convoi seul au pas à l'axe.

-RD 609 Lézignan la Cèbe passage giratoire en contresens, le transporteur devra renforcer le dispositif d'accompagnement pour assurer la sécurité de l'axe coupé et les éventuelles remontées de files.

De l'échangeur 59 à l'échangeur 63 sur A75 gestion DIRMC, attention sur l'itinéraire D619 D141 D609 tous les PS sur

Code couleurs texte surligné

Surligné en bleu DIR

Surligné en gris 3m

Non surligné CD34

2026

A75 et A750 sont soumis à l'avis de la DIRM.

- RD612 PR68+1301 sens 1 pont neuf/ SNCF PK436.785 seul au pas à l'axe de la chaussée circulée.
- RD612 PR70+065 / sur la RD154 seul au pas à l'axe de la chaussée circulée.
- RD612 PR72+000 / sur l'Orb seul, au pas et circulation axe voie rapide.
- RD612 PR72+420- circulation axe voie rapide pour chaque sens.
- RD612 PR73+475 / du Lirou- seul, au pas, à l'axe de la chaussée circulée pour les deux sens-
- RD64 PR20+950 / SNCF PK428.69 seul, au pas, à l'axe.
- RD64 PR20+520 / de Montflourès-canal-Midi-circulation contre TPC, seul, au pas.
- RD609 PR102+023 / levée du pas du loup-circulation à l'axe, seul, au pas.

Sète Brams à 185 tonnes

Le transporteur devra fournir un dossier d'exploitation pour la circulation du convoi entre Sète et le département de l'Aude.

Ce convoi devra être accompagné par les forces de l'ordre dès son départ jusqu'à la sortie du département de l'Hérault.

Le transporteur devra établir les conventions avec les forces de l'ordre et informer le CD 34 à minima une semaine à l'avance de la date de sortie du port de Sète.

Le transporteur devra informer les communes traversées (Plaissan et Gignac) et suivre les instructions ci-dessous.

Tous les personnels encadrant le convoi intervenant à pied, même partiellement sur le DP départemental devront porter des vêtements haute visibilité en partie haute et en partie basse.

Détail itinéraire sur Google [ICI](#)

Le convoi devra sortir du port de Sète en contre sens après 22h00, cette sortie se fera sous escorte de police conformément au DE validé.

le transporteur devra renforcer le dispositif d'accompagnement pour assurer la sécurité des axes coupés et les éventuelles remontées de files.

La RD 600 étant un itinéraire de délestage de l'autoroute A9 , en cas d'activation d'un itinéraire S, la sortie pourrait être décalée dans le temps.

A) Sortie du port de Sète

Depuis la sortie du Port de Sète jusqu'au giratoire Salvador Allende inclus, le convoi circulera en contresens de circulation pour se remettre en sens de marche avant l'ouvrage de Méreville.

Ce contresens nécessite 8 véhicules ou personnes pour le blocage total de la circulation.

B) OA du soupirail

Evitement pont du soupirail par le Giratoire D600/D129.

Cette manœuvre nécessite 5 véhicules ou personnes pour le blocage total de la circulation.

C) Echangeur D600/D2 de BALARUC

Le convoi reculera dans la bretelle D2 D600 jusqu'à accéder à la D2. Une fois sur le D2 le convoi repart en marche avant vers ISSANKA.

Moyens : 5 véhicules ou personnes, pour gestion et gestion des remontées de files sur la RD 600

Secteur Clermont-l'Hérault

Le convoi n'est pas autorisé à circuler sur l'ouvrage RD 609 au PR 43+975 , il devra rejoindre la RD 2 E22 en empruntant la RD 2E02e en contre sens, il circulera sur la RD 2 E22 en sens normal pour reprendre la RD 2 puis la RD609.

D) circulation sur la rocade de Béziers D612 D64 ,

Vu les prescriptions pour la circulation du convoi sur les ouvrages d'art, la circulation des usagers sera gérée par les forces de l'ordre qui assureront un bouchon mobile.

Le convoi devra avoir franchi l'intégralité de la rocade avant 7h00 du matin.

E) Conditions de circulation sur les ouvrages listés, « par défaut convoi seul sur l'ouvrage et au pas »:

- RD612 PR23+600 «pont sur la SNCF PK102.255A PDN » Passage à l'axe.
- RD600 PR07+305 « pont sur la SNCF PK102.174 La Peyrade sens 1 » Passage à l'axe.
- RD600 PR06+835 « pont de de la Peyrade sur le canal du Rhône à Sète VNF » passage contre le TPC.
- Le convoi devra éviter l'ouvrage-RD600 PR04+080 «pont sur la RD129 du soupirail » conformément au DE, il l'évitera en sortant sur la D129 demi-tour au giratoire et retour sur la RD 600..
- RD 2 au PR 31+850 « pont sur la Vène » commune de Gignan. Passage à l'axe.
- RD619 PR19+520 « Pont de Gignac » : passage à l'axe, seul sur l'ouvrage et au pas.
- RD609 PR41+150 sur la Lergue convoi seul au pas à l'axe.
- RD609 PR43+974 / sur la RD2 convoi au pas à l'axe seul sur l'ouvrage.

Code couleurs texte surligné

Surligné en bleu DIR

Surligné en gris 3m

Non surligné CD34

2026

- RD609 PR48+240 / sur la Dourbie convoi seul au pas à l'axe.
- RD609 PR57+870 de Cazouls d'Hérault convoi seul au pas à l'axe.
- RD 609 Lézignan la Cèbe passage giratoire en contresens, le transporteur devra renforcer le dispositif d'accompagnement pour assurer la sécurité de l'axe coupé et les éventuelles remontées de files. De l'échangeur 59 à l'échangeur 63 sur A75 gestion DIRMC, attention sur l'itinéraire D619 D141 D609 tous les PS sur A75 et A750 sont soumis à l'avis de la DIRMC.
- RD612 PR68+1301 sens 1 pont neuf/ SNCF PK436.785 seul au pas à l'axe de la chaussée circulée.
- RD612 PR70+065 / sur la RD154 seul au pas à l'axe de la chaussée circulée.
- RD612 PR72+000 / sur l'Orb seul, au pas et circulation axe voie rapide.
- RD612 PR72+420- circulation axe voie rapide pour chaque sens.
- RD612 PR73+475 / du Lirou- seul, au pas, à l'axe de la chaussée circulée pour les deux sens-
- RD64 PR20+950 / SNCF PK428.69 seul, au pas, à l'axe.
- RD64 PR20+520 / de Montflourés-canal-Midi-circulation contre TPC, seul, au pas.
- RD609 PR102+023 / levée du pas du loup-circulation à l'axe, seul, au pas.

Sète Brams à 160 tonnes maxi

Le transporteur devra fournir un dossier d'exploitation pour la circulation du convoi entre Sète et le département de l'Aude.

Ce convoi devra être accompagné par les forces de l'ordre dès son départ jusqu'à la sortie du département de l'Hérault.

Le transporteur devra établir les conventions avec les forces de l'ordre et informer le CD 34 à minima une semaine à l'avance de la date de sortie du port de Sète.

Le transporteur devra informer les communes traversées (Plaissan et Gignac) et suivre les instructions ci-dessous.

Tous les personnels encadrant le convoi intervenant à pied, même partiellement sur le DP départemental devront porter des vêtements haute visibilité en partie haute et en partie basse.

Détail itinéraire sur Google [**ICI**](#)

Le convoi devra sortir du port de Sète en contre sens après 22h00, cette sortie se fera sous escorte de police conformément au DE validé.

le transporteur devra renforcer le dispositif d'accompagnement pour assurer la sécurité des axes coupés et les éventuelles remontées de files.

La RD 600 étant un itinéraire de délestage de l'autoroute A9, en cas d'activation d'un itinéraire S, la sortie pourrait être décalée dans le temps.

A) Sortie du port de Sète

Depuis la sortie du Port de Sète jusqu'au giratoire Salvador Allende inclus, le convoi circulera en contresens de circulation pour se remettre en sens de marche avant l'ouvrage de Méreville.

Ce contre sens nécessite 8 véhicules + personnes pour le blocage total de la circulation + 2 motos pour gérer les remontées de files sur les RD 600 et RD 612.

B) OA du soupirail

Evitement pont du soupirail par le Giratoire D600/D129.

D) circulation sur la rocade de Béziers D612 D64,

Vu les prescriptions pour la circulation du convoi sur les ouvrages d'art, la circulation des usagers sera gérée par les forces de l'ordre qui assureront un bouchon mobile.

E) Conditions de circulation sur les ouvrages listés, « par défaut convoi seul sur l'ouvrage et au pas »:

« par défaut convoi seul sur l'ouvrage et au pas »:

- RD612 PR23+600 «pont sur la SNCF PK102.255A PDN » Passage à l'axe.
- RD600 PR07+305 « pont sur la SNCF PK102.174 La Peyrade sens 1 » Passage à l'axe.
- RD600 PR06+835 « pont de de la Peyrade sur le canal du Rhône à Sète VNF » passage contre le TPC.
- Le convoi devra éviter l'ouvrage-RD600 PR04+080 «pont sur la RD129 du soupirail » conformément au DE, il l'évitera en sortant sur la D129 demi-tour au giratoire et retour sur la RD 600.
- RD600 PR00+590 «pont sur la RD2E5 et sur la Vène» passage à l'axe et au pas.
- RD613 PR47+671, et sur la Vène -seul sur l'ouvrage,-dans l'axe,-au pas.
- RD 2 au PR 31+850 « pont sur la Vène » commune de Gignan. Passage à l'axe.
- RD619 PR19+520 « Pont de Gignac » : passage à l'axe, seul sur l'ouvrage et au pas.
- RD609 PR41+150 sur la Lergue convoi seul au pas à l'axe.
- RD609 PR43+974 / sur la RD2 convoi au pas à l'axe seul sur l'ouvrage.
- RD609 PR48+240 / sur la Dourbie convoi seul au pas à l'axe.

Code couleurs texte surligné

Surligné en bleu DIR

Surligné en gris 3m

Non surligné CD34

2026

- RD609 PR57+870 de Cazouls d'Hérault convoi seul au pas à l'axe.
- RD 609 Lézignan la Cèbe passage giratoire en contresens, le transporteur devra renforcer le dispositif d'accompagnement pour assurer la sécurité de l'axe coupé et les éventuelles remontées de files.

De l'échangeur 59 à l'échangeur 63 sur A75 gestion DIRMC, attention sur l'itinéraire D619 D141 D609 tous les PS sur A75 et A750 sont soumis à l'avis de la DIRMC.

- RD612 PR68+1301 sens 1 pont neuf/ SNCF PK436.785 seul au pas à l'axe de la chaussée circulée.
- RD612 PR70+065 / sur la RD154 seul au pas à l'axe de la chaussée circulée.
- RD612 PR72+000 / sur l'Orb seul, au pas et circulation axe voie rapide.
- RD612 PR72+420- circulation axe voie rapide pour chaque sens.
- RD612 PR73+475 / du Lirou- seul, au pas, à l'axe de la chaussée circulée pour les deux sens-
- RD64 PR20+950 / SNCF PK428.69 seul, au pas, à l'axe.
- RD64 PR20+520 / de Montflourés-canal-Midi-circulation contre TPC, seul, au pas.
- RD609 PR102+023 / levée du pas du loup-circulation à l'axe, seul, au pas.

Ce transformateur ne nécessite pas de grues extérieures au port de Sète pour le transborder, entre Gignac et la limite de l'Aude la circulation du convoi pourra se faire de jour hors heures de pointe.

Sète Clermont fouscaïs +160 T

Ci-joint le lien s instructions :

Dossier 3420T000327 annule et remplace le dossier 3420M000088, le convoi est à 357 Tonnes.

Le CD 34 donne un avis favorable sous conditions, pour l'itinéraire demandé d'une durée de trois mois et pour un seul passage, dont la date de sortie du port de Sète arrêté à ce jour est le 07 Octobre 2020.

Le transporteur devra informer les communes traversées (Plaisan et Gignac Clermont-l'Hérault), il devra également obtenir l'avis favorable de la DIRMC (ouvrages sous leur gestion) et suivre les instructions ci-dessous.

Tous les personnels encadrant le convoi intervenant à pied, même partiellement sur le DP départemental devront porter des vêtements haute visibilité en partie haute et en partie basse.

Le convoi devra sortir du port de Sète en contre sens après 22 h00, cette sortie et la liaison jusqu'au parking à Pouzols se fera sous escorte des forces de l'ordre « police / gendarmerie » conformément au dossier d'exploitation entre Sète et Clermont l'Hérault, le transporteur devra renforcer le dispositif d'accompagnement pour assurer la sécurité des axes coupés et les éventuelles remontées de files.

Lors des coupures pour la sortie du port de Sète, la reprise de la RD 2 en marche arrière et la reprise de la RD 613, les deux motos du guidage devront gérer les remontées de files sur les RD 612 /RD600, RD 600 M AR RD2 et RD613.

La RD 600 étant un itinéraire de délestage de l'autoroute A9, en cas d'activation d'un itinéraire S, ou d'absence des forces de l'ordre, la sortie pourrait être décalée dans le temps.

A) Conditions de circulation du convoi sur certains ouvrages :

- RD612 PR23+600 «pont sur la SNCF PK102.255A PDN » Passage à l'axe.
- RD600 PR07+305 « pont sur la SNCF PK102.174 la Peyrade sens 1 » Passage à l'axe.
- RD600 PR06+835 « pont de de la Peyrade sur le canal du Rhône à Sète VNF » passage contre le TPC.
- Le convoi devra éviter les deux ouvrages suivants :
- RD600 PR04+080 «pont sur la RD129 du soupirail » conformément au DE, il l'évitera en sortant sur la D129 demi-tour au giratoire et retour sur la RD 600.

-RD600 PR00+590 «pont sur la RD2E5 et sur la Vène» conformément au DE, Accès à la RD 2 en marche arrière à partir de la RD 600, cette manœuvre se fera sous escorte de gendarmerie, le blocage de la RD 600 avec la gestion du risque de remontée de files est à prendre en compte, une fois le convoi engagé sur la RD 2, une escorte allégée de gendarmerie devra être maintenue jusqu'à Clermont l'Hérault.

-RD 2 au PR 31+850 « pont sur la Vène » commune de Gigan. Passage à l'axe obligatoirement conformément aux calculs des années précédentes.

-RD619 PR19+520 « Pont de Gignac » : passage à l'axe, seul sur l'ouvrage et au pas,

Secteur Clermont-l Hérault

RD609 PR41+150 sur la lergue seul, au pas et à l'axe de l'ouvrage

Code couleurs texte surligné

Surligné en bleu DIR

Surligné en gris 3m

Non surligné CD34

2026

Le convoi n'est pas autorisé à circuler sur l'ouvrage RD 609 au PR 43+975 , il devra rejoindre la RD 2 E22 en empruntant la RD 2E02e en contre sens, il circulera sur la RD 2 E22 en sens normal pour reprendre la RD 2 G en contre sens pour retrouver son sens normal sur la RD 2

Stationnement et circulation du convoi la deuxième nuit

A la fin de la première nuit le convoi sera stationné sur le chemin du Frigoulet commune de ST Félix de Lodez

Le 7 octobre, le convoi pourra reprendre la route à partir de 21 h00 avec une escorte de gendarmerie jusqu'au point de livraison.

Sur tous les autres OA le convoi devra circuler sur tous les OA au pas et seul.

B) contrôle extérieur des ouvrages

Une visite d'Inspection Simplifiée (après passage) est imposée par le SOA du CD 34 pour ce convoi 3419T000022, prévu le 18 novembre sur les 4 OA suivants :

RD612 PR23+600 / SNCF PK102.255A PDN

- les appareils d'appui et les bossages d'appuis de cet ouvrage avec biais important (notamment l'évolution des pathologies déjà relevées),

RD600 PR06+835 / de la Peyrade sur le canal du Rhône à Sète VNF

- les poutres (talons et faces verticales de poutres),
- les entretoises,
- les appareils d'appui fixes et mobiles à sections rétrécies de béton,
- les chevêtres (dont un avec fissuration existante).

-

RD2 PR31+8505 / sur la Vène

- les poutres principales : suivi des défauts d'alignement et du déversement constatés,
- la face inférieure de hourdis entre poutres : suivi de la fissuration longitudinale + maillage transversal

-

- RD619 PR19+520 / Pont de Gignac

- Evolution de la fissuration préalablement observée, notamment :

La fissuration longitudinale localisée en intrados des bandeaux dans les reins des voûtes d'ouverture maximum 0,7 mm côté aval de V1 côté P1, 5 mm côté mont de V2 côté P1, 3 mm côté aval de V2 côté P1, 0,8 mm côté amont de V2 côté P2,

La fissuration longitudinale localisée en élévation des bandeaux dans les reins des voûtes d'ouverture maximum 0,8 mm côté amont de V1 côté P1, 2 à 7 mm côté amont de V2 côté P1, 0,7 mm côté amont de V2 côté P2, 2 mm côté aval de V2 côté P1

- Surveillance des zones de bandeaux avoisinantes afin de prévenir l'apparition de nouvelle pathologie ou nouvelles fissures non relevées jusqu'ici

- RD609 PR41+150 sur la Lergue réalisation d'une VID complète après le passage du TE (avec point de vigilance sur les douelles, les longrines en BA, les plaintes et les tympans.)

Cependant l'entreprise, et, ou son commanditaire s'engagent à prendre en charge toutes les dégradations qui seraient causées par le passage du convoi, de fait ils sont autorisés à faire effectuer des visites complètes de ces ouvrages avant et après le passage de ce convoi.

Ce transformateur ne nécessite pas de grues extérieures au port de Sète pour transborder le transformateur.

Dossier d'exploitation en PJ + [lien instructions](#) :

Code couleurs texte surligné

Surligné en bleu DIR

Surligné en gris 3m

Non surligné CD34

2026

Sète Gignac +160 T

dossier 3419T000022, le CD 34 donne un avis favorable sous conditions, pour l'itinéraire demandé pour une durée de trois mois et pour un seul passage, dont la date arrêté à ce jour est le 18 novembre 2019 .

Le transporteur devra informer les communes traversées (Plaissan et Gignac) et suivre les instructions ci-dessous.

Tous les personnels encadrant le convoi intervenant à pied, même partiellement sur le DP départemental devront porter des vêtements haute visibilité en partie haute et en partie basse.

Le convoi devra sortir du port de Sète en contre sens après 22 h00 (sous gestion de la police nationale).

Cette sortie et la liaison jusqu'au parking à SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS se fera sous escorte des forces de l'ordre « police / gendarmerie » conformément au dossier d'exploitation entre Sète et Gignac, le transporteur devra renforcer le dispositif d'accompagnement pour assurer la sécurité des axes coupés et les éventuelles remontées de files.

La RD 600 étant un itinéraire de déstasse de l'autoroute A9, en cas d'activation d'un itinéraire S, ou d'absence des forces de l'ordre, la sortie pourrait être décalée dans le temps.

A) Conditions de circulation du convoi sur certains ouvrages :

-RD612 PR23+600 «pont sur la SNCF PK102.255A PDN » Passage à l'axe.

-RD600 PR07+305 « pont sur la SNCF PK102.174 la Peyrade sens 1 » Passage à l'axe.

-RD600 PR06+835 « pont de de la Peyrade sur le canal du Rhône à Sète VNF » passage contre le TPC.

-Le convoi devra éviter les deux ouvrages suivants :

-RD600 PR04+080 «pont sur la RD129 du soupirail » conformément au DE, il l'évitera en sortant sur la D129 demi-tour au giratoire et retour sur la RD 600.

-RD600 PR00+590 «pont sur la RD2E5 et sur la Vène» conformément au DE, Accès à la RD 2 en marche arrière à partir de la RD 600, cette manœuvre se fera sous escorte de gendarmerie, le blocage de la RD 600 avec la gestion du risque de remontée de files est à prendre en compte, une fois le convoi engagé sur la RD 2, une escorte allégée de gendarmerie devra être maintenue jusqu'à Gignac.En rouge sur la carte

-RD 2 au PR 31+850 « pont sur la Vène » commune de Gignan . Passage à l'axe obligatoirement conformément aux calculs des années précédentes.

-RD619 PR19+520 « Pont de Gignac » : passage à l'axe, seul sur l'ouvrage et au pas,

Sur tous les autres OA le convoi devra circuler sur tous les OA au pas et seul.

B) Instrumentation de la déviation de Villeveyrac

En raison des désordres apparents sur la section de RD 2 comprise entre les PR 22+914 et 20+852 , le département a fait mettre en place une tabulation, un point zéro a été transmis au BE (IOA) du transporteur pour les convois précédents.

Le transporteur devra faire procéder à ses frais à un relevé topographique avant et après le passage du convoi . Ce contrôle doit être fait au plus près du passage du convoi soit : entre 18 et 20h le jour du passage du convoi et 8h le lendemain du passage du convoi, il devra également transmettre au plus tôt les données au conseil départemental..

C) contrôle extérieur des ouvrages

Une visite d'Inspection Simplifiée (après passage) est imposée par le SOA du CD 34 pour ce convoi 3419T000022, prévu le 18 novembre sur les 4 OA suivants :

RD612 PR23+600 / SNCF PK102.255A PDN

- les appareils d'appui et les bossages d'appuis de cet ouvrage avec biais important (notamment l'évolution des pathologies déjà relevées),

RD600 PR06+835 / de la Peyrade sur le canal du Rhône à Sète VNF

- les poutres (talons et faces verticales de poutres),
- les entretoises,
- les appareils d'appui fixes et mobiles à sections rétrécies de béton,
- les chevêtres (dont un avec fissuration existante).

RD2 PR31+8505 / sur la Vène

- les poutres principales : suivi des défauts d'alignement et du déversement constatés,
- la face inférieure de hourdis entre poutres : suivi de la fissuration longitudinale + maillage transversal

Code couleurs texte surligné

Surligné en bleu DIR

Surligné en gris 3m

Non surligné CD34

2026

-
- RD619 PR19+520 / Pont de Gignac
- Evolution de la fissuration préalablement observée, notamment :
La fissuration longitudinale localisée en intrados des bandeaux dans les reins des voûtes d'ouverture maximum 0,7 mm côté aval de V1 côté P1, 5 mm côté mont de V2 côté P1, 3 mm côté aval de V2 côté P1, 0,8 mm côté amont de V2 côté P2,
La fissuration longitudinale localisée en élévation des bandeaux dans les reins des voûtes d'ouverture maximum 0,8 mm côté amont de V1 côté P1, 2 à 7 mm côté amont de V2 côté P1, 0,7 mm côté amont de V2 côté P2, 2 mm côté aval de V2 côté P1
- Surveillance des zones de bandeaux avoisinantes afin de prévenir l'apparition

D Stationnement du convoi

- Parking 1 : Situé en bordure de la RD2 PR 14 + 250 G commune de SAINT-PARGOIRE avant PLAISSAN. Le balisage et la pose de signalisation pour réservation seront opérés par la société COLAS, l'agence départementale Cœur d'Hérault délivrera un arrêté pour réserver le stationnement au convoi durant sa pause.
- Parking 2 : Situé en bordure de la RD 619 au PR 20 + 200 avant l'ouvrage franchissant la A750, commune de SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS, ce parking sera dédié à l'arrêt du convoi pour la première journée de travail et avant circulation sur autoroute. Le balisage et pose de signalisation pour réservation seront opérés par la société COLAS – L'ouverture et fermeture du parking sera aussi opéré par la société COLAS. L'agence départementale Cœur d'Hérault délivrera une permission d'accès qui fixera toutes les prescriptions.

Cependant l'entreprise ???????, et, ou son commanditaire s'engagent à prendre en charge toutes les dégradations qui seraient causées par le passage du convoi, de fait ils sont autorisés à faire effectuer des visites complètes de ces ouvrages avant et après le passage de ce convoi.

Ce transformateur ne nécessite pas de grues extérieures au port de Sète pour transborder le transformateur

Poste-source ENEDIS de La Ruffe (Lunas)

A750 /A75 sortie 50 secteur DIR MC D155E1 D142 VC dans les rives ou D142 si le convoi passe, D142 D902 D142 D35 D35 D 8 E15 D8.

A partir de la sortie 50 le transporteur devra aviser, les communes des Rives et Lunas et suivre leurs instructions pour la circulation du convoi en agglomération.

En PJ un lien de l'itinéraire de la sortie 50 à l'entrée du poste.

Attention le convoi franchit le PN 19 sur la RD 35 dans Lunas !!!!!

Code couleurs texte surligné

Surligné en bleu DIR

Surligné en gris 3m

Non surligné CD34

2026

Circulation sur les ouvrages d'arts (ponts) au pas seul et position selon consigne

Secteur ouest D609 D64 D612

RD612 PR73+475 / du Lirou-circulation contre le TPC

RD612 PR72+420 / ouvrage de décharge de l'Or circulation à l'axe de la voie rapide

RD612 PR70+065 / sur la RD154 à l'axe

RD64 PR20+950 / SNCF PK428.69 à l'axe

RD64 PR20+520 / de Montflourès-canal-Midi-circulation contre le TPC

D609 PR102+023 / levée du pas du loup-circulation à l'axe

RD612 PR72+000 / sur l'Orb circulation voie axe rapide

RD612 PR68+130 / SNCF PK436.785 à l'axe

RD64 PR19+900 / de Fontvielle circulation à l'axe

Secteur centre D619 D609

RD619 PR19+520 / Pont de Gignac sur l'Hérault (OA classé) convoi seul au pas à l'axe

RD609 PR41+150 sur la Lergue convoi seul au pas à l'axe

D609 PR43+974 / sur la RD2 convoi au pas à l'axe seul sur l'ouvrage

RD609 PR48+240 / sur la Dourbie convoi seul au pas à l'axe

RD609 PR57+870 de Cazouls d'Hérault convoi seul au pas à l'axe

Secteur EST D61 D62 D62 E2 D986

RD61 PR12+500 / sur le canal du Rhône à Sète, pour les deux sens, seul sur le pont à l'axe au pas

RD62 PR05+365 / du grand Travers à l'axe chaussée circulée

RD62E2 PR01+300 circulation contre TPC au pas pour les deux sens

RD 62E2 PR 05+650 pont du Lez à Palavas circulation de la grue seule sur l'ouvrage au pas pour les deux sens,

RD 986 PR 55+820-: TE de plus de 72 tonnes :

Passage seul (circulation bloquée dans un seul sens), au pas, contre le TPC.

Attention :

L'ouvrage ne peut supporter que un seul convoi de ce type à la fois.

Tout convoi de plus de 44 tonnes qui arriverait dans le sens opposé devra impérativement stopper.

Circulation sur les ouvrages d'arts (ponts) des convois supérieurs à 72T : au départ de Sète à destination de l'Aude au pas seul et position selon consigne.

Secteur desserte port de Sète D612

RD 612 PR16+660 : Pont SNCF pour les deux sens, seul sur le pont à l'axe au pas

RD612 PR18+685 sur le canal du Rhône à Sète, pour les deux sens, seul sur le pont à l'axe au pas

RD612 PR23+450 : Pont giratoire port VF région , seul sur le pont à l'axe au pas

RD612 PR23+600 : Pont giratoire port VF région , seul sur le pont à l'axe au pas

Concernant la traversée de Gignac pour éviter de circuler en centre-ville (sections très étroites), et si pas de travaux sur A750, je vous propose de vérifier la possibilité de passage sur A750 entre les échangeurs 9 et 10 :

Code couleurs texte surligné

Surligné en bleu DIR

Surligné en gris 3m

Non surligné CD34

2026

- Sens Aude Gard : D619 puis avenue Pierre Mendès France D32 entrée A75 à l'échangeur N°10 sortir échangeur N°9 et retour sur D619 ;
- Sens Gard Aude : D619 entrée A75 à l'échangeur N°9 sortir échangeur N°10 *D32 (traversée de GIGNAC avenue Pierre Mendès France, D619 ;
nue Pierre Mendès France, D619 ;à valider par DIR MC en lecture de ce mail.
Plus de précisions en consultant le lien : **Traversée de Gignac D619 D32**

Secteur centre D619 D609

RD619 PR19+520 / Pont de Gignac sur l'Hérault (OA classé) convoi seul au pas à l'axe
RD609 PR41+150 sur la Lergue convoi seul au pas à l'axe
D609 PR43+974 / sur la RD2 convoi au pas à l'axe seul sur l'ouvrage
RD609 PR48+240 / sur la Dourbie convoi seul au pas à l'axe
RD609 PR57+870 de Cazouls d'Hérault convoi seul au pas à l'axe

Secteur ouest D609 D64 D612

RD612 PR73+475 / du Lirou-circulation contre le TPC
RD612 PR72+420 / ouvrage de décharge de l'Or circulation à l'axe de la voie rapide
RD612 PR70+065 / sur la RD154 à l'axe
RD64 PR20+950 / SNCF PK428.69 à l'axe
RD64 PR20+520 / de Montflourès-canal-Midi-circulation contre le TPC
D609 PR102+023 / levée du pas du loup-circulation à l'axe
RD612 PR72+000 / sur l'Orb circulation voie axe rapide
RD612 PR68+130 / SNCF PK436.785 à l'axe
RD64 PR19+900 / de Fontvielle circulation à l'axe

Avis uniquement pour les routes départementales.

Vérifiez la viabilité de votre itinéraire sur le réseau routier du département de l'Hérault, en consultant l'inforoute « grand public » du Conseil Départemental 34 à l'adresse suivante : <https://inforoute.herault.fr/>

Cordialement.

Aude Sète

Bonjour ,
Dossier DA1125T037779 , le CD 34 donne un avis favorable sous conditions, pour l'itinéraire demandé pour une durée de 6 mois.
Le CD34 souhaite être informé 72 h à l'avance du jour de passage des convois sur son domaine

Le transporteur devra suivre les instructions ci-dessous.
Tous les personnels encadrant le convoi, intervenant à pied, même partiellement sur le DP départemental devront porter des vêtements haute visibilité en partie haute et en partie basse.
Détail de l'itinéraire sur Google **Tunnelier Aude Sète**

Gestion RD612 Rd114

Le transporteur devra assurer la sécurité des usagers bloqués sur la RD612 le temps de fermeture de la M114

Code couleurs texte surligné

Surligné en bleu DIR

Surligné en gris 3m

Non surligné CD34

2026

Conditions de circulation sur les ouvrages listés, « par défaut convoi seul sur l'ouvrage et au pas »:

D609 PR102+023 / levée du pas du loup-circulation à l'axe
RD64 sur la D609 passage seul à l'axe
RD64 PR19+900 / de Fontvielle circulation à l'axe
RD64 PR20+520 / de Montflourés-canal-Midi-circulation contre le TPC
RD64 PR20+950 / SNCF PK428.69 à l'axe
RD612 PR73+475 / du Lirou-circulation contre le TPC
RD612 PR72+000 / sur l'Orb circulation voie axe rapide
RD612 PR72+420 / ouvrage de décharge de l'Or circulation à l'axe de la voie rapide
RD612 PR70+065 / sur la RD154 à l'axe
RD612 PR68+130 / SNCF PK436.785 à l'axe

Secteur centre D619 D609

D609 PR43+974 / sur la RD2 convoi au pas à l'axe seul sur l'ouvrage
RD609 PR41+150 sur la Lergue convoi seul au pas à l'axe
RD619 PR19+520 / Pont de Gignac sur l'Hérault (OA classé) convoi seul au pas à l'axe

Secteur D613 D600

RD613 PR47+671, et sur la Vène -seul sur l'ouvrage, à l'axe, au pas
RD600 PR 0+350 sur la RD613 passage à l'axe au pas seul
RD600 PR00+590 «pont sur la RD2E5 et sur la Vène» passage à l'axe et au pas.
RD600 **OA du soupirail** Evitement pont du soupirail par le Giratoire D600/D129.

RD600 PR06+835 / de la Peyrade sur le canal du Rhône à Sète contre le Terre Plein Central
RD600 PR07+170 / cadre la Peyrade à l'axe de la chaussée
RD600 PR07+305 / SNCF PK102.174 la Peyrade sens 1 à l'axe de la chaussée

Secteur desserte port de Sète D612

RD612 PR23+450 : Pont giratoire port VF région , seul sur le pont à l'axe au pas
RD612 PR23+600 : Pont giratoire port VF région , seul sur le pont à l'axe au pas

Cependant l'entreprise Capelle, et, ou son commanditaire s'engagent à prendre en charge toutes les dégradations qui seraient causées par le passage du convoi, de fait ils sont autorisés à faire effectuer des visites complètes de ces ouvrages avant et après le passage de ce convoi.